

ARTICLE 1er.—En application des dispositions combinées du décret n° 55/426 du 29.12.1962, du Procès Verbal Interministériel et du décret n° 74/211 du 10.6.1974 susvisés, Monsieur NGAMBOLO Sylvain, né 8 Novembre 1948 à Bokooungo (Congo), Secrétaire Principal d'Administration Contractuel de 3° échelon de la catégorie C, échelle C, indice 640, en garnison à la Perception de Brazzaville, titulaire de l'Attestation du Diplôme Supérieur délivré par l'Institut Libre d'Etudes des Relations Internationales de Paris (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services "administratifs et Financiers -S.E-(Administration Générale) et nommé au grade d'administrateur de 2° échelon stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Brazzaville, le 13 Décembre 1980

Le Ministre du Travail
et de la Justice,

Colonel Louis SIMONENGA

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS:

- JORFC.....2
- DGTFP.DFP.....2
- DFP.BST.....2
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- S.G.F.....1
- Mini.Finances....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

Henri LOPES